



Informations municipales
N° 292
Séance du 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à 19 heures 30, le conseil municipal de Challet, légalement convoqué le 24 mars 2025 en session ordinaire, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés et affichés le 24 mars 2025.

Présents :

Christophe LE NINAN, Frédéric QUERUEL, Dimitri TACHAT, Julien LEGRAND, Isabelle FERMIN, Baptiste DORDOIGNE.

Absents excusés :

Jennifer LEGAZ qui donne pouvoir à Baptiste DORDOIGNE.

Marie-Thérèse LELOURDY qui donne pouvoir à Hélène DENIEAULT.

A été nommé secrétaire : Christophe LE NINAN.

oooooooooooo

Madame le Maire propose de rajouter, à l'ordre du jour, la délibération sur les tarifs et modalités qui seront appliqués pour une concession au columbarium de la commune.

Le conseil accepte de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

oooooooooooo

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2025**

Le procès-verbal, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

- **Approbation du compte administratif 2024**

Chaque conseiller ayant reçu un exemplaire des tableaux comportant les éléments en recettes et dépenses du budget de la commune pour l'année 2024.

Madame le Maire présente le compte administratif 2024 en parfaite concordance avec le compte de gestion du trésorier, qui s'établit comme suit :

- Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 s'élèvent à **244.436,14 €**

Les recettes à **260.840,23 €**

Compte tenu de l'excédent reporté à l'exercice précédent, la section présente un excédent de clôture de **16.404,09 €**

- Investissement :

Les dépenses d'investissement pour l'année 2024 s'élèvent à **98.665,86 €**

Les recettes à **53.865,83 €**

L'exercice ne comporte pas de restes à réaliser en dépenses mais des restes à réaliser en recettes de **17.960,00 €**

La section présente un déficit de clôture : **44.800,03 €**

En l'absence de Madame le Maire, et sous la présidence de Monsieur QUERUEL, doyen d'âge, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

• **Approbation du compte de gestion 2024**

Madame le Maire expose que le compte de gestion, établi par le trésorier de Chartres Métropole, à la clôture de l'exercice 2024, est en parfaite concordance avec le compte administratif de la commune.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2024.

• **Affectation du résultat 2024**

Compte tenu des résultats de l'exercice 2024, Madame le Maire propose l'affectation du résultat suivant :

Résultat de fonctionnement reporté (R002)	70.301,18 €
Résultat d'investissement reporté (R001)	34.403,75 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat proposée.

• **Vote des taux d'imposition 2025**

Madame le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2015 et propose, à nouveau, aux conseillers de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter, en 2025, les taux d'imposition qui se présentent comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : 35,72 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 33,00 %
- Taxe Habitation : 14,50 % (Pour rappel, la suppression de la TH sur les résidences principales a eu pour conséquence l'affectation aux communes de la TFPB départementale).

- **Vote du Budget Primitif 2025**

Madame le Maire présente le budget primitif 2025 examiné par la commission des finances le 24/03/2025 et envoyé à tous les conseillers le 25/03/2025.

Madame le Maire demande aux conseillers d'approuver le budget primitif 2025 voté au chapitre et qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes : **325.013,18 euros**

Section d'Investissement :

Dépenses et recettes : **110.030,11 euros**

- **Prestations communales – Columbarium et Jardin du Souvenir**

La commune de Challet gère un certain nombre de services publics administratifs dont les modalités et les tarifs doivent être fixés par le conseil municipal.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la pose du columbarium et qu'il convient de fixer l'ensemble des tarifs.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : **FIXE** comme suit les tarifs concernant les concessions au columbarium et la dispersion au Jardin des Souvenirs :

- **Columbarium** :

Concession 15 ans columbarium	500,00 €
Concession 30 ans columbarium	700,00 €
Urne supplémentaire	100,00 €
Renouvellement 15 ans	500,00 €
Renouvellement 30 ans	700,00 €

Plaque nominative 50,00 €
La gravure étant à la charge du concessionnaire.

- **Jardin du souvenir** :

Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir	50,00 €
Plaque nominative	30,00 €

Article 2 : **PRÉCISE** que la recette des produits des concessions en résultant seront inscrites au Budget :

Fonction	020	« Administration générale des collectivités » ;
Nature	70311	« Concessions dans les cimetières (produit net) ».

Article 3 : **PRÉCISE** que les tarifs pourront être révisés par décision ou par délibération du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- **Venue du Truck Soliha**

En partenariat avec les services de Chartres Rénov' Habitat, SOLIHA organise les futures tournées de son TRUCK de l'autonomie.

Pour rappel, cette action de sensibilisation aborde les questions du bien-vivre et du bien-vieillir à domicile.

Madame le Maire rappelle que le Truck était déjà venu sur la commune, il y a quelques années et qu'il avait rencontré un vif succès.

Cette année, il se stationnera le vendredi 4 juillet, de 10h à 16h, et sera installé près de l'arsenal des pompiers.

Par ailleurs, la commune de Challet a bénéficié, cet hiver, de la campagne de thermographie aérienne financée par Chartres Métropole qui vise à mettre en évidence les pertes de chaleur et les défauts d'isolation des toitures. Une permanence devrait-être proposée également, afin de restituer les clichés.

- **Distributeur de pizzas**

Le projet d'installation du distributeur de pizzas avance bien.

La plate-forme qui doit l'accueillir a été installée par l'entreprise Anseaume T.P. et Synelva doit intervenir pour procéder au raccordement électrique, courant mi-avril pour de la pose du boîtier.

- **Installation du mât de mesure par l'entreprise VALECO**

L'entreprise VALECO, étudie la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Challet (son développement, à long terme, soit environ 8 ans). Un mât de mesure de vent et d'étude du comportement des chauve-souris en altitude a été installé mi-février.

Pour rappel, une lettre d'information avait été distribuée par l'entreprise en début d'année.

Madame le Maire rappelle que le projet n'en est qu'au tout début du stade d'études et que pour toute question, il ne faut pas hésiter à contacter VALECO au 06.68.48.33.05.

- **30^{ème} édition du vide-greniers**

Cette année aura lieu la 30^{ème} édition du traditionnel vide-greniers.

Le comité des fêtes a besoin de volontaires pour organiser au mieux cette manifestation. Si des habitants sont intéressés et souhaitent apporter leur aide, ils sont invités à contacter le Président du comité des fêtes, Monsieur Philippe WOIVRE.

- **Nettoyage de printemps**

La direction des déchets de Chartres Métropole, a fait part d'un changement concernant le nettoyage de Printemps. L'agglomération, cette année, souhaite que les communes soient autonomes dans leur ramassage en les laissant libre dans leur organisation. Cependant, Chartres Métropole fournit les sacs et les gants comme habituellement, si besoin.

Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour l'organisation de l'évènement. Le Conseil rappelle que d'année en année le nombre de participants diminue.

Après discussion, il est proposé de ne pas répondre favorablement à l'organisation sur la commune mais invite les habitants intéressés à se joindre à d'autres animations liées à l'environnement sur notre territoire.

Nous espérons l'année prochaine retrouver l'organisation habituelle et une meilleure mobilisation.

Fin de séance : 20h25

Le secrétaire,
Christophe LE NINAN

Le Maire,
Hélène DENIEAULT